

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **9 mai 2017 à 20 h 00**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens
Mme Lise Charest
Mme Julie Lemieux
M. René-Philippe Hébert
M. Alexandre Zalac
M Mario Cardinal (arrivé à 20 h 01)

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

73-05-17

Ouverture de la séance

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Paul Cozens et résolu de procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du mois de mai 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

74-05-17

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant, à la demande de M. Paul Cozens le point d'information n° 3.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

75-05-17

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril 2017

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

76-05-17

Re : Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par Mme Lise Charest et résolu de faire un don de 100,00 \$ afin de démontrer l'engagement de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur envers le futur centre hospitalier de Vaudreuil-Dorion. Que cette dépense soit prélevée au poste budgétaire (02-190-00-971).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

77-05-17

Re : Appui à la résolution 17-03-65 de la ville de Bedford – Amendement du Code municipal pour permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique

CONSIDÉRANT que lors des séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil ;

CONSIDÉRANT que lors des séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique ;
- ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence ;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37) ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) pouvaient participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration ;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public ;

CONSIDÉRANT que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu :

D'appuyer la résolution de la ville de Bedford et de demander au gouvernement du Québec d'amender le Code municipal et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors des séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux ainsi qu'aux municipalités et MRC du Québec, pour appui.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

78-05-17

Re : Entente intermunicipale relative aux camions de cuisine de rue sur le territoire de la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges désirent se prévaloir une demande intermunicipale relative à l'inspection des camions de cuisine de rue afin de permettre à ces derniers de circuler sur tout le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente n'est pas en lien avec les règlements généraux des municipalités relativement à cet usage sur leur territoire ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu :

D'AUTORISER le maire, Monsieur Jean Lalonde et la directrice générale, Mme Louise Sisle Héroux à signer l'entente intermunicipale relative à l'inspection des camions de cuisine de rue sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

79-05-17

Comptes à payer

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de **156 887,70 \$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1700104 à C1700123	134 921,24 \$
Paiement AccèsD (L) L1700046 à L1700059	12 328,49 \$
Chèques de salaires nos D1700055 à D1700071	9 637,97 \$

GRAND TOTAL

156 887,70 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

80-05-17

Autorisation paiement de la quote-part 2017 – Transport Soleil

CONSIDÉRANT la réception d'une facture portant le n° 2017-027 en date du 24 avril 2017 provenant de la directrice générale de l'organisme Transport Soleil informant la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur de la balance de la quote-part budgétée 2017 due pour les 7 derniers mois de l'exercice;

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'autoriser la directrice générale à émettre un chèque de 2 270.00 \$ pour les dépenses de transport adapté incluant les frais d'administration de Transport Soleil. Que cette dépense soit prélevée au poste budgétaire (02-371-00-448).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

81-05-17

Demande d'aide financière «Petite voirie» - programme PAARRM

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux à plusieurs endroits sur les rues municipales et d'effectuer la réfection de certains fossés;

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu qu'une demande d'aide financière d'un montant de 120 000,00\$ soit adressée à madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges, dans le cadre du Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau routier municipal (PAARRM), afin que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur puisse effectuer lesdits travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

82-05-17

Autorisation de virements de crédit

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Lise Charest et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder au virement de crédit nécessaire aux postes budgétaires suivants :

Un montant de **1 000.00 \$** soit transféré du poste budgétaire (02-110-00-310) «*FRAIS DE REPRÉSENTATION, CONGRÈS ÉLUS*» au poste budgétaire (02-451-10-649) «*ACHAT DE BACS ET ENTRETIEN*».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

83-05-17

Renouvellement de mandat -Municipseil avocats (2017-2018)

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu de reconduire le mandat de service de consultations juridiques avec la firme Municonseil avocats, pour la période du 1^{er} juin au 31 mai 2018 pour un montant forfaitaire de 500\$, taxes et déboursés en sus. Que cette dépense soit prélevée à même le poste budgétaire «*Service juridique*» (02-120-00-412)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

84-05-17

2^e versement - Quotes-parts MRC Vaudreuil-Soulanges

Adoption d'une résolution concernant le deuxième versement pour la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges au montant de **20 819.00 \$** et qui doit être reçu au plus tard le 3 juin 2017. Le chèque doit être libellé à l'ordre de la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges.

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque libellé à la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges au montant de **20 819.00 \$** constituant le deuxième (2^e) versement pour les divers services de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2017, et ce, à même les montants déjà prévus aux divers postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GESTION DU TERRITOIRE

85-05-17

Nomination de M. Sébastien Nadeau comme membre du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT le règlement 182, entré en vigueur le 12 octobre 2010, et qui prévoit le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le départ de M. Maxime Vézina-Colbert à titre d'inspecteur municipal de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur;

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu de nommer M. Sébastien Nadeau comme membre du Comité consultatif d'urbanisme à titre d'inspecteur municipal et en bâtiment (sans droit de vote).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

86-05-17

Formation – Secourisme en milieu de travail de la CNESST

CONSIDÉRANT le Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins (RNMPSPS) (RLRQ, chapitre A-3.001, r. 10) prévoit que tout employeur doit s'assurer en tout temps durant les heures de travail, de la présence dans l'établissement, ou sur le chantier d'un nombre minimal de secouristes qualifiés;

Par «qualifiés» on entend que le secouriste a reçu une formation de *Secourisme en milieu de travail* de seize (16) heures par un fournisseur de services reconnu par la CNESST et recertifié tous les trois (3) ans.

CONSIDÉRANT que la loi sur la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail exige aux employeurs l'obligation de s'assurer de la présence d'un employé certifié sur les lieux du travail;

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu que la directrice générale, Mme Louise Sisle Héroux soit par la présente, autorisée à émettre un chèque de 104 \$ (toutes taxes en sus), libellé à l'ordre de Santinel inc. et de procéder à l'inscription de l'inspecteur municipal pour la formation de «*Secourisme en milieu de travail*» d'une durée de seize (16) heures qui se tiendra les 11 et 18 juillet prochains. Que le coût relié à cette formation soit affecté au compte budgétaire «*Urbanisme - Formation*» (02-610-00-454).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

87-05-17

Résolution d'appui au projet d'aménagement du parc Cavaleri

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance spéciale du 22 novembre 2006 de la Corporation des loisirs de Très-Saint-Rédempteur où il est fait mention du manque d'espace récréatif pour les jeunes, surtout dans le domaine des Lacs;

CONSIDÉRANT la pétition signée en 2007 par les citoyens du domaine des Lacs pour l'obtention d'un parc;

CONSIDÉRANT les demandes répétées des citoyens aux assemblées pour l'aménagement de jeux dans le parc Cavaleri depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que Très-Saint-Rédempteur compte plusieurs petites familles et que la moyenne d'âge est de 38 ans;

CONSIDÉRANT le développement résidentiel et la garderie en face du parc Cavaleri dans le domaine des Lacs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité reconnaît la problématique quant à la demande grandissante des citoyens de Très-Saint-Rédempteur pour l'aménagement de jeux dans le parc Cavaleri depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'acquisition du terrain et les travaux de débroussaillage et d'excavation en 2011 et les travaux d'aménagement en 2014;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser le projet depuis plusieurs années afin de compléter le parc et d'améliorer le cadre de vie des citoyens de Très-Saint-Rédempteur;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pu faire reconnaître un noyau villageois comme périmètre urbain vu la haute qualité des terres agricoles, vu que la Fédération de l'UPA et la CTPAQ s'y sont opposées fermement dans la décision intervenue en date du 13 octobre 2010 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que le 10 décembre 2015 une demande d'aide financière au Fonds conjoncturel de développement a été déposée et que le 3 mai 2016, la direction régionale n'a pu y donner suite justifiant que la Municipalité ne démontre pas la pertinence du projet et que les investissements dans les infrastructures est la priorité du Conseil;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de réaliser ce projet, la Municipalité a entamé le processus d'appel d'offres sur invitation l'été dernier afin de réaliser l'aménagement de modules de jeux dans le parc afin d'offrir aux enfants un espace récréatif et demander l'aide financière de plusieurs partenaires (privé et public);

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts du projet et les restrictions budgétaires concernant les obligations municipales (une partie du budget de la Municipalité a été affectée dans l'investissement de ses infrastructures routières : (pavage en été) et (installation d'une borne sèche pour la protection de ses citoyens à l'automne);

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pu rendre ce projet à terme en 2016 vu le manque de fonds;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des promoteurs concernant l'aide financière accordée aux projets dans les régions dont l'indice de développement socioéconomique est plus faible;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposée une nouvelle demande d'aide financière au Fonds conjoncturel de développement le 15 février 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité possède une partie des fonds, le tout confirmé par la firme comptable Goudreau Poirier inc. et qu'elle est toujours disposée à obtenir une aide financière du MAMOT afin de mener à bien ce projet;

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu à l'unanimité de réitérer la requête auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et d'y déposer la résolution d'appui au projet d'aménagement du parc Cavaleri.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

88-05-17

Acceptation de la soumission pour les travaux printaniers de voirie – Saison 2017

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions pour les travaux printaniers de voirie et que celle provenant de la firme «*Les Puits Artésiens Gaston Lefebvre inc.*» est la moins élevée des trois :

Nom de l'entreprise	Prix (main-d'œuvre et matériaux)
P.E. Charrette Enrg., Excavation	4130,00 \$
Les Entreprises Éric Lanthier	2800,00 \$
Les Entreprises Gaston Lefebvre inc.	2171,40 \$

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu unanimement que le contrat soit octroyé à la firme «*Les Puits Artésiens Gaston Lefebvre inc.*» pour un montant de 2171,40\$ toutes taxes en sus. Que les coûts de cette dépense soit prélevée au poste budgétaire (02-320-00-531).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

89-05-17

Acceptation de soumission – Services professionnels de consultant en urbanisme

CONSIDÉRANT la nomination du nouvel inspecteur en urbanisme, il y a lieu d'engager les services professionnels de consultation en urbanisme afin de fournir une assistance et un soutien professionnel concernant le traitement de demandes relatives à la MRC et s'assurer de la conformité tout en respectant les principes de bonne pratique en urbanisme dans une optique de développement durable;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC adopte le premier projet de schéma d'aménagement de 3^e génération à sa séance de novembre 2016 et la période de 120 jours en vertu de la LAU s'enclenche. Durant ses 120 jours, la Municipalité doit effectuer l'analyse du contenu du projet de schéma afin de vérifier les éléments d'intégration et vérifier si certains points demandent matière à éclaircissements et travailler sur les ajustements à y apporter;

ATTENDU QU'en considération de la nouvelle entente, le tarif pour la fourniture des services professionnels représente un montant de 89\$ plus les taxes applicables par heure travaillée, sans jamais excéder le maximum prévu par la loi pour les contrats de gré à gré

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Louise Sisle Héroux ou monsieur le Maire à procéder à la signature du contrat à intervenir entre la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur et L'Atelier urbain inc. Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire (02-610-00-491).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

90-05-17

Bell - Demande d'intervention

CONSIDÉRANT QUE Bell a présenté une *Demande d'intervention* datée du 25 avril 2017 afin de planter un poteau, ancrage et placer 61 mètres de toron 6M sur la servitude déjà existante de Bell, portant le n° 21 410 245 , soit au 127 rue de la Salamandre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Paul Cozens et résolu :

QUE le conseil autorise Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, à compléter et approuver les documents transmis par Bell se rapportant à la *Demande d'intervention* datée du 25 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Points d'information

1. Journée d'analyse et d'information sur l'eau potable avec le Laboratoire Notreau inc., le **samedi 27 mai 2017 de 10 h à midi** au Centre socioculturel. Les citoyens bénéficieront d'un prix réduit : test de base : 30.00 \$ et test avancé : 75,00 \$. **Les bouteilles stériles seront disponibles sur place, la journée même au Centre socioculturel ou deux semaines avant l'événement à l'hôtel de ville.**
2. 2^e versement de taxes le 29 mai 2017.
3. Plan de sécurité publique.

Période de questions

Le maire, Jean Lalonde, invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

91-05-17

Levée de la séance

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu de lever la séance à 20 h 51.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 51.

Jean Lalonde, maire

Louise Sisle Héroux, directrice
générale et secrétaire-trésorière